

1. Intitulé du certificat

« Conduire et surveiller une ou un ensemble de machines destinées à la fabrication, la transformation ou le conditionnement de produits » (OPLI) associé au métier d'opérateur de production sur ligne industrielle

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Besturen van of toezicht houden op een machine of een groep van machines voor de vervaardiging, transformatie of verpakking van producten (OPLI) gekoppeld aan het beroep van productieoperator op een industriële lijn

Bedienen und Überwachen einer Maschine oder Anlage für die Herstellung, Verarbeitung oder Verpackung von Produkten (OPLI) verbunden mit dem Beruf des Bedieners an einer industriellen Produktionslinie

Supervising and monitoring one or more machines aimed at the production, conversion or packaging of products (OPLI) related to the profession of production operator on industrial lines

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Préparer son poste de travail

- Prendre connaissance de la fiche de production et des consignes de production
- S'assurer de l'approvisionnement et de sa conformité
- Configurer un ou un ensemble de machines pour son démarrage

Assurer la conduite de la production

- Procéder aux opérations de démarrage et d'arrêt d'une ou d'un ensemble de machines
- Régler les paramètres d'une ou d'un ensemble de machines.
- Repérer les « dysfonctionnements » d'une ou d'un ensemble de machines
- Remédier au dysfonctionnement et/ou le signaler
- Faire rapport / transmettre l'information
- Maintenir son environnement et ou son poste de travail propre

Veiller à la conformité de son produit et aux prescrits de sa fiche de production

- Contrôler la quantité produite
- Contrôler la qualité
- Remédier à la non-conformité du produit et/ou la signaler
- Compléter sa fiche de production

Réaliser la maintenance de premier niveau (selon norme Afnor)

- Effectuer les réglages simples d'organes accessibles
- Effectuer les contrôles simples
- Nettoyer et ranger les outils et le matériel

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

L'opérateur de production de ligne industrielle conduit et surveille une ou un ensemble de machines destinées à la fabrication, la transformation ou le conditionnement de produits. Il assure la production demandée en quantité et en qualité définies, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement spécifiques au secteur d'activités. Il procède aux opérations de préparation, d'approvisionnement, de mise en marche et d'arrêt, de réglages et de contrôles. Il intervient en cas d'incident, et assure l'entretien courant des équipements.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs. Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int> © Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Tel. 00.32.2. 371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux Néant

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 2h à 4h

Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu